SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés que à la séance ordinaire du 20 janvier 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 06-20 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 000 377 $ ET UN EMPRUNT DE 1 000 377 $ POUR LA RÉFECTION D'UNE PORTION DE LA ROUTE EDWARD VEL LA RÉFECTION ET LE NETTOYAGE DE QUATRE PONCEAUX ET LA STABILISATION DE LA BERGE

Tel que relaté par le but du règlement à cette représentation du conseiller des affaires municipales en date du [illegible] 2023

Le règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis public.

Ce avis peut consulté sur le site du bureau de la municipalité au 37 rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur ainsi sur la site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 27 jour du mois de mars 2023.

Je soussignée, Isabelle Arcand, trésorière générale et greffière trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le règlement numéro [illegible] et [illegible] le 28 mars 2023.

Isabelle Arcand
Directrice générale et greffière-trésorière